



Les finances des communes vaudoises affichent une certaine stabilité en 2018

En 2018, les communes vaudoises consacrent l'entier de leur marge d'autofinancement (467 millions de francs) à leurs investissements dont le montant à leur charge peut être considéré comme assez élevé (576 millions de francs). Elles comptabilisent ainsi une insuffisance de financement de 109 millions de francs, c'est-à-dire un besoin en capitaux tiers moins élevé que l'année précédente (-36 millions). Leurs engagements nets augmentent pour la cinquième fois consécutive et atteignent 2970 millions de francs. Toutefois, grâce au renouvellement de leurs dettes, les communes voient leurs intérêts passifs s'alléger. Ces résultats globaux renferment autant de situations particulières que de communes.

En 2018, les communes dégagent une marge d'autofinancement (recettes courantes moins dépenses courantes) de 467 millions de francs soit un résultat dans la ligne de ces dernières années (avec notamment 445 millions de francs en 2017). Elles ont ainsi pu autofinancer 81% de leurs dépenses nettes d'investissement.

Pour le reste, elles recourent à l'emprunt et affichent une insuffisance de financement de 109 millions de francs en 2018. Cette insuffisance, bien que moindre par rapport à l'an dernier, est la cinquième consécutive et la septième en huit années. Les engagements nets des communes (dettes et autres engagements moins actifs financiers) atteignent ainsi 2970 millions de francs. En tenant compte de l'inflation et de l'évolution démographique, les engagements nets des communes vaudoises restent toutefois inférieurs à ce qu'ils avaient été au cours de la crise des années nonante et des années d'ajustements qui ont suivi (3712 francs par habitant contre 4377 en moyenne annuelle de 1992 à 2005).

En 2018, les communes vaudoises s'acquittent de 94 millions de francs pour payer leurs intérêts passifs, c'est un peu moins qu'un an auparavant (-8 millions), alors que les dettes ont augmenté. Cette baisse est rendue possible grâce aux conditions d'emprunt particulièrement favorables qui ont cours actuellement sur le marché des capitaux. Ces conditions sont telles que les communes peuvent renouveler leurs dettes à moindre coût et bénéficier ainsi d'une baisse de leurs intérêts passifs. Grâce à cet

allègement, les communes ne consacrent plus que 1,7% de leurs recettes courantes aux intérêts passifs (6,3% en moyenne sur la période 1992 à 2005).

L'analyse par commune montre que derrière les moyennes se trouvent des situations communales particulières, qui nécessiteraient autant d'analyses spécifiques. Ainsi, parmi les 309 communes présentes en 2018, 190 affichent un excédent de financement, ce qui leur permet de réduire leur endettement ou d'augmenter leurs actifs financiers. Ces communes rassemblent 40% de la population vaudoise. A l'opposé, 119 communes affichent une insuffisance de financement et doivent donc recourir à l'emprunt.

Les données communales sont disponibles sur www.stat.vd.ch/fin_communales

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 décembre 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFA, Marc-Jean Martin, Responsable de section, Statistique Vaud